DEPARTEMENT DES YVELINES

CANTON DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de : 39

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 11 JANVIER 2018

18/05 FINANCES - Stationnement payant des parcs en enclos Gambetta et Durantin – création des tarifs

Le 11 janvier 2018, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines (convocation distribuée le 5 janvier 2018, affichage effectué le 5 janvier 2018).

Présents:

M. Alexandre JOLY, M. Bernard DUCLOS, M^{me} Fleur RÜSTERHOLTZ, M. Patrick CADIOU, M^{me} Ingrid CAVRET, M. Grégory LECLERC, M^{me} Paule DANG, M. Christophe GOUT, M^{me} Marie-Michèle HAMON, M. Jean-François SIROT, M. François HEURTEL, M^{me} Alexandrine FERRAND, M. André SAUDEMONT, M^{me} Marie-France BREGUET, Jean-Pierre GARNIER, M^{me} Frédy BAILLY, M^{me} Martine NAVE CUNHA, M^{me} Monique DUFOURNY, M. Alain MOYON, M. Jean-Patrick WUERTZ, M^{me} Chantal DUFAUX, M^{me} Bertille HURARD, M. Romuald RUIZ, M. Cédric COLLET, M^{me} Laurence MADES, M^{me} Laurence LAMBLIN, M^{me} Stéphanie GOMME, M^{me} Anne-Sophie GOUTHIER, M. Jean-François MOURTOUX, M. Romain BERTRAND, M. Julien VIALAR, M. Jacques GRIMONT à partir du dossier III.1, M^{me} Elyane BOSSELARD, M. Henri WODKA, M. Janick GIROUX, M^{me} Monika BELALA, M. Guillaume HUGOT, Mme Annick POUX

Représentés par procuration :

M^{me} Anne-Sophie JACQUES......par M^{me} Alexandrine FERRAND

Absent non excusé:

M. Jacques GRIMONT jusqu'au dossier III.1

Nº 18/05

FINANCES

<u>Objet</u>: Stationnement payant des parcs en enclos *Gambetta* et *Durantin* – création des tarifs

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.212-29,

Vu le Code de la consommation et notamment son article L.113-7,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de créer et de supprimer les droits de stationnement,

Après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1:

Le stationnement est payant sur les parcs Durantin et Gambetta de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, du lundi au samedi, sauf jours fériés et mois d'août.

Article 2:

De créer la tarification suivante sur le parc de stationnement en enclos Durantin :

- Premier quart d'heure de stationnement gratuit.
- A partir du second quart d'heure : 0,15 € par quart d'heure.
- Application d'une majoration forfaitaire de 25 € toutes les 48 heures de stationnement consécutives (soit toutes les 17 heures de stationnement sur les créneaux payants).
- Ticket perdu: 10 €

Abonnement résident (conditions fixées par arrêté municipal)	semaine	6,00€
	mois	20,00 €
	trimestre	50,00 €
	année	180,00 €

Article 3:

De créer la tarification suivante sur le parc de stationnement en enclos Gambetta :

- Premier quart d'heure de stationnement gratuit.
- A partir du second quart d'heure : 0,30 € par quart d'heure.
- A partir de la troisième heure : 1,40 € par quart d'heure.
- Ticket perdu : 50 €

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 JANVIER 2018

Article 4:

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont inscrits au budget communal :

Service: 36 Fonction: 816 Nature: 7337

Adopté;

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire, Vice-Président du Conseil départemental des

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 16(61(18

Publication effectuée le : 16001118

Exécutoire ce jour: 16001(18

Fait à Houilles,

Alexandre JOLY